



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'OISE  
Arrondissement de CLERMONT  
Canton de CLERMONT

**MAIRIE DE CATENOY**

**COMMUNE DE CATENOY  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26/09/2022**

**Membres du Conseil Municipal présents :**

**Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, HONORE,  
LEFEVRE, Mesdames MITTELETTE, DEMOUY, HANNESSE, BROUET,  
LEGRAND, PETREL, SOILEN**

N° DELIBERATION	OBJET
2022_017	ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE CATENOY/NOINTEL : DESIGNATION DES 2 DELEGUES TITULAIRES ET 1 DELEGUE SUPPLEANT
2022_018	LOGEMENT COMMUNAL 3 PLACE DE LA MAIRIE, A L'ETAGE : FIXATION DU LOYER
2022_019	SOBRIETE ENERGETIQUE : CONTRAT EP (ENTRETIEN DU PARC ET REMPLACEMENT DES 137 DERNIERS POINTS LUMINEUX SODIUM PAR DES LUMINAIRES LED EN 2023)

La secrétaire de séance

Céline BROUET

Le Maire

Michel Rubé



**MAIRIE DE CATENOY 4bis, Place de la Mairie 60840 CATENOY**

☎ 03 44 77 01 61 ✉ [mairie@catenoy.fr](mailto:mairie@catenoy.fr)  
[catenoy.fr](http://catenoy.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT OISE Nombre de conseillers		
En exercice	présents	votants
15	14	14
Date de la convocation 19/09/2022 Date d'affichage 19/09/2022		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le 29/09/2022 **SLD**  
ID : 060-216001297-20220926-2022\_017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CATENOY

SEANCE DU 26 septembre 2022 2022\_017

L'An deux mil vingt-deux et le vingt-six septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Rubé, Maire.

Présents : Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, HONORE, LEFEVRE, Mesdames MITTELETTE, DEMOUY, HANNESSE, BROUET, LEGRAND, PETREL, SOILEN

Absent : M. LAMBERT

Mme BROUET a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT  
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER CATENOY ET NOINTEL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Agricole et Forestier de Catenoy/Nointel, il convient de désigner 3 propriétaires exploitants ou non dont 2 titulaires et 1 suppléant, autres que ceux désignés par la chambre d'agriculture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désignent :

Titulaires : Monsieur Jacques POULAIN et Monsieur Alain RUBÉ,

Suppléant : Monsieur Paul LEGRAND

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus et ont signé au registre, la secrétaire de séance

Le Maire

*Michel Rubé*

Michel Rubé



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT OISE  
Nombre de conseillers

En exercice	présents	votants
15	14	14

Date de la convocation

19/09/2022

Date d'affichage

19/09/2022

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID : 060-216001297-20220926-2022\_018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CATENOY

SEANCE DU 26 septembre 2022 2022\_018

L'An deux mil vingt-deux et le vingt-six septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Rubé, Maire.

Présents : Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, HONORE, LEFEVRE, Mesdames MITTELETTE, DEMOUY, HANNESSE, BROUET, LEGRAND, PETREL, SOILEN

Absent : M. LAMBERT

Mme BROUET a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : FIXATION DU LOYER POUR LE LOGEMENT SITUE 3 PLACE DE LA MAIRIE, A L'ETAGE, (APPARTEMENT B)**

Le Maire informe les membres du conseil que le logement situé 3 Place de la Mairie, à l'étage, (APPT B), sera à louer dans les semaines à venir, dès que les travaux engagés seront terminés (isolation, changement des fenêtres, peinture et changement des radiateurs).

Il convient donc de fixer le montant du nouveau loyer.

Pour information, le loyer perçu précédemment était de 697.19 euros.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents, par 14 voix pour et 1 abstention : Monsieur HONORE,

Fixent le montant du loyer à 700 euros, les charges étant réglé directement par le locataire.

Autorisent le Maire à signer tous documents se rapportant à l'établissement du bail et de l'état des lieux.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus et ont signé au registre, la secrétaire de séance

Le Maire



Michel Rubé



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT OISE Nombre de conseillers		
En exercice	présents	votants
15	14	14
Date de la convocation 19/09/2022 Date d'affichage 19/09/2022		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le 29/09/2022  
ID : 060-216001297-20220926-2022\_019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CATENOY

SEANCE DU 26 septembre 2022 2022\_019

L'An deux mil vingt-deux et le vingt-six septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Rubé, Maire.

Présents : Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, HONORE, LEFEVRE, Mesdames MITTELETTE, DEMOUY, HANNESSE, BROUET, LEGRAND, PETREL, SOILEN

Absent : M. LAMBERT

Mme BROUET a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIC AVEC REMPLACEMENT 137 POINTS LUMINEUX**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil présents d'une proposition de convention d'entretien de l'éclairage public établie par la SICAE, d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, comprenant la vérification et le nettoyage des luminaires LED existants pour la somme de 3667.04 euros HT par an et le remplacement de la deuxième partie du parc, soit 137 points lumineux à vapeur de mercure ou sodium haute pression par des LED remplacement effectué la première année du contrat, pour la somme de 36182.17 euros HT par an, cette somme pouvant être inscrite en investissement à chaque budget.

Le Maire précise également que le fonctionnement des luminaires LED permettent une réduction de 50% de la puissance du luminaire de 22 heures à 5 heures du matin.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Donnent leur accord pour la convention d'entretien de l'éclairage public établie par la SICAE, d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, comprenant la vérification et le nettoyage des luminaires LED existants pour la somme de 3667.04 euros HT par an et le remplacement de la deuxième partie du parc, soit 137 points lumineux à vapeur de mercure ou sodium haute pression par des LED, remplacement effectué la première année du contrat, pour la somme de 36182.17 euros HT par an, cette somme pouvant être inscrite en investissement à chaque budget.

Autorisent le Maire à signer la convention tel que définies ci-dessus et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus et ont signé au registre, la secrétaire de séance

Le Maire

*Michel Rubé*

Michel Rubé

